

#MaCarte MaLiberté

PROLONGÉE

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2026

-50%
SUR LES FRAIS
DERNIÈRE
CHANCE

**DEMANDEZ
VOTRE CARTE
OPEN OU
CHALLENGE
VIA L'APPLICATION
MYCORIS BANK
OU EN AGENCE**
INFO : 8283

La Banque Autrement

CORIS BANK

LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'Investigation, d'analyses, et de publicité

N° 444 du jeudi 06 août 2026 / Prix : 250 F CFA

LIBÉRATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE LITTORAL

P. 3

1^{er} septembre : Ultime délai

JEUX DU
COMMONWEALTH 2026

P. 6

Bilan de la participation du Togo

NATIONAL

P. 5

SUNU Assurances Vie et Moov Africa Togo présentent PREVOYANCE MOOV et EPARGNE MOOV

LONATO

P. 4

« Loto Détente » tous les dimanches

CANALBOX

88 66

Centre d'appel 2017 CFA

NOUVEAU !

INTERNET FIBRE RAPIDE & ILLIMITÉ

SOUSCRIVEZ EN LIGNE

SCANNEZ ICI
OU RENDEZ-VOUS SUR

Q | CANALBOX-SOUSCRPTION.CPAY.TG

L'Information !!!

#MaCarte MaLiberté

PROLONGÉE

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2026

-50%
SUR LES FRAIS
**DERNIÈRE
CHANCE**

CAISSE 2

OUVERT

**DEMANDEZ VOTRE
CARTE OPEN OU
CHALLENGE VIA
L'APPLICATION
MYCORIS BANK
OU EN AGENCE
INFO : 8283**

La Banque Autrement

<https://coris.bank>



LIBÉRATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE LITTORAL

1er septembre : Ultime délai

Le Comité ad hoc chargé de la lutte contre l'occupation anarchique du domaine public dans le Grand Lomé et les communes littorales de la préfecture des Lacs a entamé une nouvelle phase dans la mise en œuvre de sa mission. A quelques semaines du lancement des opérations de libération des emprises publiques, sa présidente, Zouréhatou Kassah-Traoré, Gouverneur du District Autonome du Grand Lomé (DAGL), a animé, le vendredi 31 juillet 2026, une conférence de presse en présence des membres de la commission.

Yao KPOWODAN

Cette rencontre avec les professionnels des médias vise à informer l'opinion publique sur les fondements juridiques de l'opération, présenter les modalités de sa mise en œuvre et à répondre, dans un souci de transparence, aux nombreuses interrogations suscitées par cette décision.

Zouréhatou Kassah-Traoré a rappelé que le domaine public constitue un patrimoine collectif appartenant à l'ensemble de la nation. « *Le domaine public appartient à tous et ne saurait, par conséquent, faire l'objet d'une appropriation privative en dehors des conditions prévues par les textes en vigueur. Sa préservation est un impératif juridique, environnemental, économique et sécuritaire auquel les pouvoirs publics ne peuvent se soustraire* », a-t-elle déclaré.

Selon la présidente du Comité ad hoc, l'opération ne relève ni d'une décision improvisée ni d'une démarche coercitive. Elle est l'aboutissement d'un long

processus de concertation engagé depuis plus d'une année avec les différents occupants des espaces concernés, notamment les exploitants de bars installés sur le littoral. Les autorités ont rappelé que les premières discussions avec les occupants du domaine public remontent à juin 2025. A la demande des principaux concernés, un premier délai leur avait été accordé, afin de leur permettre de procéder volontairement au retrait de leurs installations.

Par la suite, un calendrier prévoyant la libération des emprises à la fin du mois de février 2026 avait été arrêté. Dans un esprit d'ouverture et de dialogue, ce délai a été successivement prorogé jusqu'au 31 mars, puis jusqu'au 30 juin 2026, après concertation avec le ministère chargé de l'Administration territoriale. Ces reports successifs, a souligné le Comité, traduisent la volonté constante du gouvernement de privilégier



la sensibilisation, le dialogue et l'accompagnement des occupants plutôt que des mesures de contrainte.

A l'expiration du dernier délai fixé au 30 juin 2026, les autorités constatent que les engagements pris n'ont pas été respectés. Au contraire, le président de l'Association des tenanciers des bars (ATER) et d'autres exploitants ont proposé un nouveau calendrier repoussant la libération complète des emprises au 4 janvier 2027. Une proposition que le gouvernement a rejetée, estimant qu'elle aurait prolongé une situation d'occupation irrégulière du domaine public au détriment de l'intérêt général.

Ultime délai de trois semaines

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont décidé d'accorder un ultime délai ferme de trois semaines afin de permettre aux occupants de démonter eux-mêmes leurs installations et de

libérer volontairement les espaces identifiés. Passé ce délai, les installations érigées sans autorisation ou dont les autorisations sont arrivées à expiration seront démolies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les responsables du Comité ad hoc insistent sur le fait que cette opération ne cible aucune catégorie particulière de citoyens. Elle répond exclusivement à la nécessité de faire respecter la loi, de protéger le domaine public, de préserver le littoral contre les dégradations environnementales, de renforcer la sécurité des populations et d'assurer une gestion plus rationnelle de l'espace public.

L'opération est coordonnée par le Comité ad hoc, sous la supervision du ministère chargé de l'Administration territoriale, avec la participation des ministères en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement, de la Sécurité, de la Justice,

de l'Économie maritime, ainsi que des collectivités territoriales et des différents services techniques de l'État.

Au-delà de la simple libération des emprises, le gouvernement inscrit cette initiative dans une vision plus large d'aménagement du territoire et de développement urbain durable. Les autorités estiment que la reconquête du domaine public permettra de mieux protéger le littoral, de prévenir les risques environnementaux, de renforcer la sécurité et d'améliorer durablement le cadre de vie des populations.

Conscient des préoccupations que peut susciter une telle opération, le Comité ad hoc assure que les actions seront conduites dans le respect des textes en vigueur et avec le souci permanent de concilier l'intérêt général, la protection du patrimoine public et le dialogue avec les populations concernées.

La conférence de presse du 31 juillet 2026 marque ainsi le lancement d'une nouvelle phase de cette opération de libération des emprises publiques que le gouvernement présente comme une étape importante vers une meilleure gouvernance foncière, un urbanisme maîtrisé et une préservation durable du littoral togolais.

ECONOMIE

Coris Holding et la BIDC signent un accord de financement de 52,5 milliards FCFA

Coris Holding et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) ont signé le 30 juillet à Lomé, un accord de financement de 80 millions d'euros, soit 52 476 560 000 F CFA destiné à accroître les capacités de financement des entreprises, en particulier les PME et les PMI, dans les pays où le groupe bancaire est présent (Togo, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Bénin, Niger, Guinée, Guinée-Bissau et Tchad, notamment).

Signé par le Directeur Général de Coris Holding, Diakarya Ouattara et le président de la BIDC, George Agyekum Donkor, l'accord permettra de financer des projets dans les chaînes de valeur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'énergie. La ligne de crédit, précise Togo First, renforcera les capacités de refinancement des filiales bancaires du

groupe, afin d'accroître l'octroi de prêts aux entreprises et de soutenir les investissements productifs. Selon la BIDC, cette opération s'inscrit dans sa stratégie GRO 2026-2030, centrée sur la croissance, la résilience et l'optimisation des économies ouest-africaines.

« Grâce à ce partenariat avec Coris Holding, la BIDC élargit l'accès aux financements à



long terme pour les PME et les secteurs productifs, contribuant ainsi à l'intégration régionale, à la création d'emplois et à une prospérité durable », a déclaré George Agyekum Donkor.

Présent dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, Coris Holding figure parmi les

principaux groupes bancaires de l'UEMOA. Les PME représentent plus de 70 % de son portefeuille de crédits, un segment directement visé par cette nouvelle facilité financière. Cette opération prolonge une coopération déjà engagée entre les deux institutions. En 2024, la BIDC

avait approuvé une ligne de financement de 70 millions de dollars en faveur de Coris Bank afin de soutenir les PME au Togo, au Burkina Faso, au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Au Togo, où la convention a été signée, Coris Bank International a poursuivi sa croissance en 2025 avec un total de bilan de 615,5 milliards FCFA, en hausse de 10 % sur un an, et plus de 90 000 clients. La banque a accordé 108 milliards FCFA de nouveaux crédits au cours de l'exercice, consolidant sa position parmi les principaux financeurs de l'économie togolaise.

LONATO

« Loto Détente » tous les dimanches

La Loterie nationale togolaise (LONATO) renforce son portefeuille de produits. Depuis le 02 août 2026, un nouveau tirage est d'actualité. Il s'agit de « Loto Détente » qui se déroule désormais tous les dimanches. La démarche s'inscrit dans le souci d'amélioration des services et d'optimisation des offres de l'entreprise.

Nicolas EDORH

« Dans un souci d'amélioration de ses services et d'optimisation de ses offres, la LONATO introduit dans son portefeuille un tirage de loto qui se déroule désormais les dimanches. Le Loto Détente sera organisé chaque dimanche à partir de 16 heures. Comme pour les autres jeux de loto proposés par la LONATO, la mise minimale est fixée à 100 FCFA par ticket, avec la possibilité de jouer jusqu'à 10 grilles sur un même ticket », a introduit Justin Amedome, Directeur Marketing et de l'Innovation

de la LONATO.

Comme pour les autres produits, chaque ticket de « Loto Détente » nécessite une mise minimale de 100 francs CFA et permet de jouer jusqu'à 10 grilles. « La LONATO ne veut donc laisser aucun de ses fidèles parieurs sur les carreaux. Le Loto Détente est une nouvelle opportunité de gagner des lots qu'elle leur apporte », a souligné le Directeur Marketing et de l'Innovation de la LONATO.

En plus des options



habituelles (Nap, Perm, Bankers et Turbo), le produit « Loto Détente » intègre l'option Double Chance, à l'image de ses autres jeux.

Pour les numéros gagnants, le nouveau Loto en offrira également dix afin de permettre aux parieurs de gagner grâce à l'option Double Chance. « Avec l'option Double chance vous gagnez si vos numéros sortent dans les 5 premières ou 5 dernières

positions. Cela signifie que pour gagner, il faut que les numéros sur lesquels vous avez parié sortent parmi les 5 premiers numéros tirés ou parmi les 5 derniers numéros tirés », a expliqué Justin Amedome.

Pour illustrer ce mécanisme, la LONATO explique qu'un joueur ayant parié, par exemple, sur les numéros 05 et 90 sera déclaré gagnant si ces 2 numéros apparaissent

soit dans les 5 premiers, soit dans les 5 derniers numéros du tirage. Cela renforce les possibilités de gain, en créant ainsi de l'enthousiasme autour de ces jeux.

Le Directeur Marketing et de l'Innovation de la LONATO a également abordé le paiement des gains de ce nouveau Loto. A l'instar des 13 autres jeux de la LONATO, a-t-il dit, les gains de moins de 500 000 F CFA peuvent être retirés dans n'importe quel point de vente du pays, peu importe l'endroit où le ticket a été validé.

« En revanche, pour les montants supérieurs à 500 000 F CFA, le déplacement est obligatoire dans une agence LONATO ou à la Direction Générale », a-t-il précisé.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ATJ2E et EAGENT Togo associent les médias à la promotion des énergies renouvelables

À l'initiative de l'Association togolaise des journalistes engagés pour l'environnement (ATJ2E), en partenariat avec EAGENT Togo, un atelier de formation a réuni le jeudi 30 juillet 2026 à Lomé, une trentaine de professionnels des médias autour du thème : « le rôle des médias dans la promotion des énergies renouvelables et des solutions alternatives face aux défis énergétiques au Togo ».

Yao KPOWODAN

Cette initiative vise à faire des journalistes de véritables relais d'information et de sensibilisation sur les enjeux de la transition énergétique. À travers cette formation, les organisateurs ambitionnent donner suffisamment d'éléments aux participants pour leur permettre d'accroître la production de contenus journalistiques consacrés aux énergies renouvelables, un secteur stratégique encore insuffisamment couvert par les médias togolais.

Pour le Directeur général d'EAGENT Togo, Komla Awute, ingénieur en génie électrique et spécialiste des énergies renouvelables, il est urgent de rendre les connaissances sur les solutions énergétiques durables accessibles au plus grand nombre. Selon lui, le potentiel solaire du Togo constitue une opportunité majeure pour répondre aux difficultés liées à l'accès à l'électricité. « Nous bénéficions d'un fort ensoleillement. Pourtant, de nombreuses familles continuent de subir

les conséquences des coupures d'électricité. L'énergie solaire constitue une réponse concrète à ces difficultés », a-t-il expliqué, appelant à une meilleure information des populations sur les avantages de cette source d'énergie.

Au-delà de son impact environnemental, l'énergie solaire représente également une solution économique pour les ménages et les acteurs économiques. Elle permet aux familles de réduire leurs dépenses liées à l'électricité tout en garantissant une meilleure continuité de l'alimentation électrique pendant les périodes de délestage. Pour les Petites et moyennes entreprises, les avantages sont également considérables.

Les commerces, restaurants, ateliers ou encore centres de santé, souvent affectés par les interruptions de courant, peuvent maintenir leurs activités grâce à des installations solaires adaptées à leurs besoins.



Sur la question du coût d'installation, le responsable d'EAGENT Togo a précisé que les systèmes solaires sont conçus en fonction des besoins spécifiques de chaque utilisateur. Il a souligné qu'un ménage souhaitant simplement alimenter son éclairage peut déjà accéder à une solution adaptée et abordable. « Une installation est dimensionnée selon les besoins de chaque foyer. L'essentiel est que les populations soient correctement informées », a indiqué Komla Awute.

Il a également rappelé que les installations solaires modernes sont compatibles avec les équipements électriques existants et peuvent fonctionner en mode hybride avec le réseau conventionnel. Cette configuration permet aux utilisateurs d'évoluer progressivement vers davantage d'autonomie énergétique.

Pour Hector Sando Namang, président de l'ATJ2E et journaliste scientifique, les médias ont un rôle déterminant à jouer dans l'accompagnement de la transition énergétique au Togo. « Informer sur les énergies renouvelables ne consiste pas seulement à relayer des données techniques. Il s'agit d'expliquer les enjeux, de rapprocher ces questions des réalités quotidiennes des citoyens et de montrer que des solutions existent », a-t-il déclaré.

À travers cette formation, l'ATJ2E entend renforcer les capacités de ses membres afin qu'ils puissent produire davantage de reportages, enquêtes, interviews et émissions consacrés aux questions énergétiques. Les participants ont notamment été initiés à une approche journalistique centrée sur l'humain, mettant en avant les expériences des communautés, les initiatives

locales, les innovations technologiques ainsi que les parcours des chercheurs, entrepreneurs, jeunes et femmes engagés dans le domaine des énergies renouvelables.

Les organisateurs estiment que la transition énergétique ne peut être portée uniquement par les spécialistes ou les pouvoirs publics. Elle concerne l'ensemble de la société, notamment les ménages, les entreprises, les collectivités territoriales et les institutions. Dans un contexte marqué par les effets du changement climatique et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les médias apparaissent comme des partenaires essentiels pour informer, éduquer et encourager l'adoption de comportements énergétiques plus durables.

À l'issue de la session, les journalistes participants repartent avec des outils pratiques leur permettant de traiter les questions énergétiques avec davantage de rigueur, de pédagogie et de proximité, afin de contribuer à une meilleure compréhension des opportunités offertes par les énergies renouvelables au Togo.

ASSURANCE ET ÉPARGNE DIGITALES

SUNU Assurances Vie et Moov Africa Togo présentent PREVOYANCE MOOV et EPARGNE MOOV

SUNU Assurances Vie Togo et Moov Africa Togo ont officiellement lancé, le mardi 4 août 2026 à Lomé, deux nouvelles solutions digitales baptisées PREVOYANCE MOOV et EPARGNE MOOV. Fruit d'un partenariat entre les deux entreprises, ces offres visent à rendre les services d'assurance et d'épargne plus accessibles aux populations grâce au téléphone mobile et au paiement via Mobile Money.

Yao KPOWODAN

A travers cette collaboration, les abonnés de Moov Africa Togo peuvent désormais souscrire, directement depuis leur smartphone, à un contrat d'épargne ou à une assurance de prévoyance. Les cotisations sont effectuées via Mobile Money, dans une démarche de simplification du parcours client et de digitalisation des services financiers. Selon les responsables des deux entreprises, cette initiative s'inscrit dans une volonté commune de favoriser l'inclusion financière en proposant des solutions simples, sécurisées et accessibles à toutes les couches de la population.

Le premier produit, EPARGNE MOOV, est un contrat de capitalisation avec tirage au sort permettant aux souscripteurs de constituer progressivement une épargne sur une durée de quinze ans. Les cotisations mensuelles, comprises entre 500 FCFA et 5 000 FCFA, sont réglées via Mobile Money.

Le produit se distingue par un mécanisme de tirages au sort trimestriels offrant aux souscripteurs la possibilité de percevoir,

de manière anticipée, le capital correspondant à leur souscription, conformément aux conditions du contrat. Il prévoit également un capital garanti ainsi que la possibilité d'effectuer un rachat sous certaines conditions.

Pour Mina Keteve, Directeur Central des opérations à SUNU Assurances Vie Togo, cette offre répond à un objectif, rendre l'épargne accessible au plus grand nombre. « Le produit d'épargne a pour vocation de permettre à une large population d'accéder à une épargne à très faible coût, avec des montants allant de 500 F à 5 000 FCFA. Il intègre un effet de levier grâce à un tirage au sort qui permet à un client ayant souscrit de gagner par anticipation le capital auquel il a souscrit. Via le canal Moov Africa Togo, la souscription peut être effectuée partout à l'aide d'un smartphone, permettant ainsi d'accéder facilement à cette épargne. », a-t-elle déclaré.

Le second produit, PREVOYANCE MOOV, est une assurance destinée aux clients de Moov Africa Togo âgés de 12 à 64 ans. Ce contrat annuel renouvelable garantit



le versement d'un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès de l'assuré avant le terme du contrat. Accessible pour une cotisation annuelle de 5 000 FCFA, assortie de 500 FCFA de frais d'adhésion, cette solution prévoit le versement d'un capital garanti de 500 000 FCFA aux ayants droit. Les clients ont également la possibilité de souscrire plusieurs contrats afin d'augmenter le capital garanti.

Selon Mina Keteve, cette offre permet aux assurés de protéger leurs proches contre les conséquences financières d'un décès et d'assurer un meilleur avenir à leurs bénéficiaires.

Pour Koudous Zounon, Directeur Général Adjoint de SUNU Assurances Vie Togo, ce partenariat traduit la volonté des deux entreprises de rapprocher davantage les services d'assurance des populations. « Nous avons, en partenariat avec Moov Africa Togo, présenté deux nouveaux produits. Cette synergie est rendue possible grâce à l'expertise de SUNU, qui propose, à travers le canal

de Moov, une offre innovante. L'ambition est de rendre nos services plus accessibles, de favoriser l'inclusion financière, de faciliter et de simplifier le parcours client, tout en offrant une meilleure expérience grâce au digital. Aujourd'hui plus que jamais, l'assurance est à portée de main puisqu'elle se trouve désormais dans nos smartphones », a-t-il affirmé.

Même vision du côté de Younes El Bedraoui, Directeur général de Moov Africa Togo, qui estime que ces nouveaux services répondent à une véritable attente. « Ces deux produits présentent d'énormes avantages, car ils répondent à une problématique simple : démocratiser et renforcer l'inclusion financière, tout en promouvant la culture de la prévoyance et de l'épargne à travers des produits sécurisés accessibles au plus grand nombre. », a-t-il indiqué.

Leader de l'assurance vie en zone CIMA, le Groupe SUNU est présent dans 17 pays d'Afrique subsaharienne à travers plus de 27 filiales et sociétés affiliées. Créé en 1998 par Pathé Dione, il accompagne les particuliers,

les entreprises et les administrations dans les domaines de l'assurance, de la banque, de la microfinance, de l'immobilier et de la santé. Au Togo, SUNU Assurances est reconnue comme l'un des principaux acteurs du secteur grâce à son expertise et à sa solidité financière.

De son côté, Moov Africa Togo figure parmi les principaux opérateurs de télécommunications du pays. À travers sa filiale Moov Money Togo, l'entreprise développe des solutions de services financiers mobiles permettant notamment les transferts d'argent, les paiements marchands, le règlement des factures et de nombreuses autres opérations via téléphone mobile.

Avec le lancement de PREVOYANCE MOOV et EPARGNE MOOV, SUNU Assurances Vie Togo et Moov Africa Togo franchissent une nouvelle étape dans la digitalisation des services financiers au Togo. En misant sur la simplicité d'utilisation, des coûts accessibles et la puissance du mobile, les deux partenaires entendent contribuer au renforcement de l'inclusion financière et encourager les Togolais à adopter les réflexes de l'épargne et de la prévoyance.

SOCIÉTÉ

IMPERIAL TONIC : la nouvelle boisson de BB Lomé

BB Lomé, acteur majeur du marché des boissons gazeuses au Togo, renforce son offre avec l'arrivée officielle d'IMPÉRIAL TONIC, qui rejoint désormais sa gamme de produits.

Depuis le 03 août 2026, les consommateurs togolais et les amateurs de saveurs authentiques pourront découvrir cette nouvelle boisson qui se distingue par son caractère affirmé et sa polyvalence.

Conditionnée dans une élégante bouteille en verre consignée de 30 cl, IMPÉRIAL TONIC incarne l'alliance parfaite entre tradition et

modernité.

Avec IMPÉRIAL TONIC, BB Lomé promet bien plus qu'une simple boisson gazeuse. C'est une véritable expérience sensorielle qui s'offre au palais : une fraîcheur intense, une amertume maîtrisée et une qualité irréprochable. Que vous soyez puriste en quête d'une boisson désaltérante à déguster bien fraîche, ou adepte des mélanges



audacieux, IMPÉRIAL TONIC se prête avec brio à toutes les envies. Il s'impose déjà comme l'ingrédient de choix pour sublimer cocktails et boissons mixées, répondant ainsi aux attentes des

consommateurs en quête de premium et de polyvalence.

Ce lancement s'inscrit dans la stratégie de renforcement du portefeuille de boissons gazeuses de BB Lomé. En

misant sur un produit au positionnement haut de gamme, l'entreprise entend conquérir de nouvelles parts de marché et séduire une clientèle de plus en plus exigeante. Le choix d'une bouteille en verre consignée témoigne également de l'engagement de BB Lomé en faveur d'une consommation responsable et durable.

« Son succès reposera sur l'engagement de chacun d'entre nous. Nous comptons sur votre mobilisation pour faire d'IMPÉRIAL TONIC une véritable réussite commerciale », annonce la BB Lomé.

JEUX DU COMMONWEALTH 2026

Bilan de la participation du Togo

Ils sont au total dix athlètes à représenter le Togo aux Jeux du Commonwealth Glasgow 2026, notamment en athlétisme, en boxe et en judo, pour une première participation du pays à cette compétition. Si aucune médaille n'a été remportée, cette expérience constitue, selon le président du CGA Togo (Commonwealth Games Association Togo), Deladem Akpaki et le président de la Commission Préparation Olympique et Sport de Haut Niveau, Benjamin Boukpeti, une base solide sur laquelle bâtir les futures ambitions du pays.



les différentes fédérations afin de construire une véritable équipe olympique nationale. Pour conclure, le président du CNO-CGA Togo adresse un message aux autorités togolaises. Sans réclamer davantage qu'une continuité dans les efforts entrepris, il souhaite voir se renforcer l'engagement collectif autour du sport de haut niveau. « Nous avons besoin de plus de synergie, de plus de complicité et de plus d'engagement afin de permettre à tous ces jeunes talents d'éclorre et de porter encore plus haut les couleurs du Togo », commente-t-il.

Benjamin Boukpeti parle des enseignements majeurs

Benjamin Boukpeti a d'abord tenu à remercier l'ensemble des acteurs ayant contribué à cette première participation historique du Togo. Sur le plan sportif, il reconnaît que le niveau de la compétition a rappelé l'ampleur du travail restant à accomplir. Tous les représentants togolais ont quitté la compétition dès leur entrée en lice, une réalité qui met en évidence l'écart existant avec les meilleures nations du Commonwealth.

« La première chose que je peux dire, c'est que cette participation reste une réussite. C'est la première participation du Togo aux Jeux du Commonwealth avec dix athlètes présents. Le Togo existe désormais sur la carte des Jeux du Commonwealth et c'est une immense satisfaction. Tout s'est déroulé correctement du début à la fin, ce qui constitue déjà un premier succès », souligne-t-il. « Ces Jeux sont d'un niveau extrêmement élevé. Nos athlètes ont été éliminés au premier tour, ce qui montre que notre niveau n'est pas encore suffisant pour viser des demi-finales ou des finales. Mais ce constat ne doit pas masquer les signaux positifs observés chez certains jeunes », analyse Benjamin Boukpeti.

Il cite notamment le boxeur Ramzy Salifou (+90 kg) et le judoka Mattheo Lawson (-73 kg), deux athlètes âgés de seulement 21 et 22 ans,

qui ont livré des prestations encourageantes face à des adversaires de très haut niveau. « Mattheo perd contre celui qui terminera médaillé de bronze. Quant à Ramzy, son adversaire est passé tout près de la finale. Cela montre qu'ils ne sont plus très loin du niveau des meilleurs et qu'ils peuvent devenir de sérieux prétendants lors des prochaines échéances. », commente le champion olympique de Beijing 2008.

Habitué aux exigences du très haut niveau en tant qu'ancien athlète, Benjamin Boukpeti explique que son nouveau rôle est totalement différent.

« Performer soi-même est une chose. Faire performer toute une équipe en est une autre. Aujourd'hui, il faut coordonner les fédérations, les entraîneurs, les directions techniques nationales, le ministère, le staff médical et les athlètes. Chacun doit parfaitement comprendre son rôle. », décrit-il. A Glasgow, il estime que l'ensemble de la délégation a affiché une attitude exemplaire. « Les rôles étaient clairement définis. Les athlètes, les entraîneurs, le staff médical, le management, les médias et la cheffe de mission ont travaillé dans une excellente coordination. Maintenant, il faut réussir à maintenir ce niveau d'organisation tout au long de l'année et non seulement pendant les Jeux. », poursuit Benjamin Boukpeti.

Selon lui, les grandes nations sportives investissent énormément pour décrocher leurs médailles. Le Togo doit donc accepter que la progression soit un processus de longue durée. « Les médailles ne tombent pas du ciel. Il faut apprendre, progresser, mettre chacun dans les meilleures conditions et construire un véritable système de performance. Le professionnalisme ne se limite pas au statut d'athlète rémunéré. Il s'agit surtout d'une véritable démarche de performance. Fixer des objectifs, mesurer les progrès, travailler avec un encadrement structuré et remettre

régulièrement son travail en question sont, selon lui, les fondements de la réussite. », affirme-t-il.

Parmi les enseignements majeurs de Glasgow, Benjamin Boukpeti place la préparation mentale au premier rang des priorités. Il explique avoir découvert à quel point l'état psychologique des entraîneurs influence directement celui des athlètes.

« Un entraîneur stressé ne peut pas transmettre de la sérénité à son athlète. Nous devons désormais préparer mentalement les coaches avec autant de sérieux que les sportifs eux-mêmes. C'est un domaine où nous avons énormément à gagner. Notre plus grand défaut est de ne pas croire suffisamment en nous-mêmes. Beaucoup pensent qu'il faut avoir les moyens des États-Unis ou de la Chine pour réussir. Pourtant, avec des talents bien accompagnés, des entraîneurs compétents et les bons soutiens au bon moment, il est possible de réaliser de grandes performances. Au très haut niveau, ce n'est plus l'entraîneur qui est la vedette. C'est l'athlète. Nous devons nous mettre à son service afin de lui permettre d'exprimer pleinement son potentiel. Notre plus grand défaut est de ne pas croire suffisamment en nous-mêmes », fait-il observer.

Il insiste également sur la valeur exceptionnelle des Jeux du Commonwealth comme étape de progression. Il rappelle que les performances réalisées en demi-finales d'athlétisme à Glasgow sont proches de celles observées aux Jeux olympiques. « Ces Jeux offrent une occasion unique à nos athlètes de se mesurer à l'élite mondiale. C'est une expérience qu'il faut capitaliser sur plusieurs années. Si nous poursuivons ce travail pendant cinq ou six ans avec cette génération, nous pouvons raisonnablement espérer voir des Togolais atteindre les demi-finales, les finales et pourquoi pas viser des médailles. », fait-il savoir.

Cette première participation du Togo aux Jeux du Commonwealth marque ainsi le début d'un nouveau cycle olympique. Au-delà des résultats immédiats, Glasgow 2026 apparaît comme une étape fondatrice d'un projet de long terme visant à installer durablement le pays dans le concert du sport international.



Le président du CNO-CGA-Togo confiant pour l'avenir

Après avoir remercié les autorités togolaises et le ministre des Sports pour l'accompagnement et le soutien de la délégation togolaise, Deladem Akpaki reconnaît que les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes.

Toutefois, il préfère remplacer ces performances dans le contexte d'un vaste projet de reconstruction du sport de haut niveau togolais. Selon lui, cette participation s'inscrit dans une stratégie à long terme menée par la Commission des athlètes de haut niveau dirigée par le champion olympique, Benjamin Boukpeti. Il a d'ailleurs salué l'engagement de ce dernier dans la mise en œuvre de cette nouvelle dynamique.

Le président de CGA-Togo souligne que la délégation togolaise était composée en grande majorité de très jeunes sportifs, engagés pour la première fois dans une compétition d'un tel niveau.

« En judo, nous avons des athlètes de 18 ou 21 ans. En athlétisme également, ce sont de très jeunes compétiteurs. Nous sommes dans une logique de construction avec un objectif clair : Brisbane 2032. Ces Jeux étaient leur premier grand test international », explique-t-il.

Face à des adversaires parmi les meilleurs mondiaux, les représentants togolais ont acquis une expérience précieuse. Akpaki Deladem rappelle notamment que les judokas togolais, classés au-delà de la 300ème place mondiale, ont affronté des adversaires figurant dans le Top 100, voire le Top 50 du

classement international.

Malgré ces écarts importants, il estime que leurs prestations démontrent que le travail entrepris porte déjà ses premiers fruits. « Mattheo et Médéric n'ont rien lâché. Ils sont allés jusqu'au bout de leurs combats. Cela montre que la stratégie mise en place sera payante si nous poursuivons nos efforts », indique le président du CGA-Togo.

Revenant sur l'organisation de cette première participation du Togo aux Jeux du Commonwealth, quatre ans seulement après l'adhésion du pays à la famille du Commonwealth, Akpaki Deladem reconnaît que le défi était de taille. Il explique que cette première expérience a nécessité d'importants efforts de mobilisation, notamment sur le plan financier et organisationnel. Malgré les difficultés, il se réjouit de la collaboration étroite entre le gouvernement togolais et le CNO-CGA Togo. « Rien n'est facile. Comme les athlètes doivent travailler dur à l'entraînement, nous devons, de notre côté, convaincre et mobiliser les moyens nécessaires pour leur offrir les meilleures conditions possibles. Aujourd'hui, il existe une véritable synergie entre le gouvernement et le CNO-CGA Togo, et nous souhaitons qu'elle se renforce davantage. Ce sont les athlètes qui sont au centre de notre action. Leur sélection repose sur leur classement, les critères des fédérations internationales, mais aussi leur comportement et leur capacité à incarner les valeurs olympiques », déclare-t-il, avant de préciser que la Commission des athlètes de haut niveau assure également un important travail de coordination avec

TOGO VISION 2040

Le gouvernement mobilise le secteur privé pour son appui

Lomé mise sur les capitaux privés pour financer 15 ans de transformation économique. Le stock d'investissements étrangers a bondi de 27,3 % en 2025, mais l'État doit encore préciser les contreparties qu'il offrira aux entreprises.

Le gouvernement togolais a réuni le jeudi 30 juillet à Lomé les organisations patronales, des entreprises et des bailleurs de fonds pour définir la contribution du secteur privé à sa stratégie de développement Vision 2040, qui prévoit un doublement du produit intérieur brut (PIB) par habitant et une réduction du taux de pauvreté sous les 15 %.

L'atelier, présidé par la ministre secrétaire générale de la Présidence du Conseil, Sandra Ablamba Johnson, s'inscrit dans le prolongement d'un séminaire gouvernemental tenu les 11 et 12 juin, selon un communiqué officiel. Il visait à identifier les

réformes susceptibles d'attirer davantage d'investissements productifs.

« L'atteinte de ces objectifs nécessite une transformation structurelle de l'économie », a déclaré Mme Johnson, plaidant pour un modèle de croissance davantage tiré par l'investissement privé.

Le stock d'investissements directs étrangers du pays a progressé de 27,3 % en 2025, à 2,063 millions USD, selon les chiffres présentés par le gouvernement, qui met également en avant le développement de la Plateforme industrielle d'Adetikopé, au nord de Lomé, et la modernisation



des procédures douanières et foncières.

Les travaux sectoriels ont porté sur l'agro-industrie, la logistique et les transports, ainsi que sur l'énergie, avec des retours d'expérience du Maroc et de Maurice. « Le secteur privé s'engage à accroître significativement ses investissements dans les secteurs prioritaires », a affirmé le président de

l'Association des grandes entreprises du Togo (AGET), Charles Kokouvi Gafan.

Étaient également présents le ministre de l'Économie et de la Veille stratégique, Badanam Patoki, ses collègues délégués chargés de l'Économie maritime, Kokou Edem Tengue, et de la Promotion des investissements, Arthur Lilas Trimua, ainsi que le représentant résident de la

Banque mondiale, Antonius Verheijen. « Je remercie le Président du Conseil pour l'opportunité offerte au Groupe de la Banque mondiale », a déclaré Nathalie Kouassi Akon, directrice de la division Golfe de Guinée de la Société financière internationale (SFI), filiale du groupe chargée du secteur privé.

Le Togo dont le port en eau profonde de Lomé constitue le principal actif logistique, ambitionne d'augmenter la part de l'industrie dans son PIB à travers la transformation locale de ses matières premières agricoles et minières. Le gouvernement doit préciser d'ici à la fin de l'année les engagements réciproques attendus de l'État et des opérateurs privés.

OTR

Vente aux enchères publiques de 1001 véhicules

L'Office togolais des recettes (OTR) lance une importante vente aux enchères publiques de 1 001 véhicules de diverses marques, saisis ou en instance de dédouanement au Port autonome de Lomé. L'opération, annoncée dans un avis signé le 24 juillet 2026 par le Commissaire général de l'OTR, Yawa Djigbodi Tsegan, s'inscrit dans le cadre de l'exécution de l'ordonnance n°841/2026 du 18 mars 2026.

Les enchères débuteront le jeudi 6 août 2026 à 9 h 30 à la Direction des opérations douanières de Lomé-Port et se poursuivront les jours suivants jusqu'à l'épuisement des véhicules mis en vente.

Comme lors des précédentes adjudications organisées par l'administration fiscale

et douanière, les véhicules seront attribués au plus offrant et dernier enchérisseur. Les acquéreurs devront effectuer un paiement comptant sur place, majoré de 12 %, avant de procéder à l'enlèvement immédiat de leur bien.

Pour participer, chaque



candidat devra s'acquitter au préalable d'un droit non remboursable de 5 000 FCFA, contre une quittance sécurisée délivrée par la Division du Contentieux de la Direction du renseignement et de la

lutte contre la fraude.

L'OTR précise qu'aucune contestation ne sera recevable après l'adjudication. En outre, tout adjudicataire qui n'aura pas réglé l'intégralité de son

achat avant 17 h 30 le jour même verra son acquisition automatiquement annulée.

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations complémentaires auprès du cabinet de Me Bini P. Yves, commissaire-priseur, situé à Bè-Klikamè, à Lomé.

MARCHÉ UMOA-TITRES

Le Togo veut lever 20 milliards FCFA

L'État togolais effectuera, le vendredi 7 août prochain, une nouvelle opération de mobilisation de ressources sur le marché des titres publics de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). À cette occasion, le Trésor public entend lever 20 milliards FCFA à travers une émission d'Obligations assimilables du Trésor (OAT).

Selon l'avis d'appel d'offres consulté par Togo First, l'opération porte sur deux maturités : 3 ans et 5 ans. D'une valeur nominale de 10 000 FCFA, les titres offrent des taux d'intérêt respectifs de 6,15 % pour l'échéance à 3 ans et de 6,35 % pour celle à 5 ans.

Les ressources mobilisées contribueront au financement du budget de l'État, arrêté à 2751,5 milliards FCFA pour l'exercice 2026. Pour cette année, le Togo prévoit de lever un total de 463,5 milliards FCFA sur le marché régional de l'UMOA-Titres afin de couvrir une partie de



ses besoins de financement.

Depuis le début de l'exercice 2026, le pays a déjà mobilisé 263 milliards FCFA sur le marché financier régional. Ce montant représente un peu

plus de 56 % de son objectif annuel de financement fixé à 463,5 milliards FCFA, traduisant une progression soutenue dans l'exécution de son programme de levées de fonds.



Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjolé - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication
Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
2.500 exemplaires

McCANN

Prix de vente détail conseillé • Pratiquez une activité physique régulière. Format disponible 30 cl

IMPERIAL TONIC

*Nouveau
Tonic*

350*
FCFA

BOUTEILLE

30 CL



BB LOMÉ S.A.

L'instant Impérial